**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation
**Band:** 111 (2008)

**Artikel:** Libres propos
**Autor:** Delacoste, François-Xavier
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-550119

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 03.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Libres propos

François-Xavier Delacoste

J'ai eu l'honneur d'être invité aux « états généraux » qui se sont tenus à Saignelégier les 21 et 22 avril 2007. Mon rôle était d'intervenir librement durant les discussions. Je m'étais fixé comme but de relever des propos tenus lors des débats qui me semblaient importants pour des développements ultérieurs. Ainsi le présent rapport n'est ni une synthèse, ni un procès-verbal de ces « états généraux », mais uniquement le fruit de quelques modestes réflexions.

**De l'utilité d'un symposium…** Il est évident que de tels « états généraux », réunissant des acteurs culturels de divers horizons, des compositeurs, des autorités cantonales responsables du domaine culturel, permettent d'élargir notre champ de vision, de mieux connaître les avis ou constats de chacun dans une situation donnée. Toutefois, si une synthèse de ces discussions était prévue, il serait important de tenir compte des réalités régionales et d'éviter de proposer toute solution globale. Un tel rassemblement permet d'échanger des points de vue mais il serait illusoire de penser trouver une solution miracle aux problèmes constatés même s'ils sont communs ; ce qui est valable pour une région ne l'est pas forcément pour une autre. La particularité de la Suisse, par sa configuration, son multilinguisme et ses diversités religieuses, est justement la préservation jusqu'ici de ses cultures régionales ; si des solutions aux problèmes communs constatés devaient être trouvées, il faudrait les penser région par région. Si de tels états généraux étaient encore mis sur pied, il serait souhaitable que les personnes invitées à ces débats (acteurs et intervenants) soient renouvelées constamment ; plus nombreux seront les avis, plus riches en seront les discussions.

**Un constat guère accepté…** Les nombreux chœurs de notre pays vieillissent, voire disparaissent : le renouvellement des choristes ne se fait plus guère ; on ne peut que le constater lors des grands rassemblements chorals, comme les fêtes régionales ou cantonales. Malgré de multiples efforts, on peine à trouver un second souffle ! Les missions même de ces chœurs sont mises à mal, le rôle des chœurs d'Eglise par exemple est souvent relégué à une présence alibi. Dans ce constat, on oublie que notre société évolue, que les mœurs se modifient, que les villages s'urbanisent, que les religions perdent de leur influence. Tous ces multiples changements modifient nos habitudes de vie et sculptent une société différente. Un regard impartial sur la société d'aujourd'hui mettrait cependant en valeur de nouveaux « gisements » mais qui, souvent, sont très éloignés des attentes de ceux qui déplorent la disparition du rôle des chœurs

« traditionnels ». Une société qui recherche son image dans le passé est tôt ou tard vouée à sa disparition. Il est donc nécessaire d'être attentif au présent, aux aspirations des jeunes, à leur façon de l'exprimer et partager « la différence ».

**Un appauvrissement de l'enseignement scolaire…** C'est en forgeant qu'on devient forgeron ! Pourtant, depuis quelques années, on diminue le nombre d'heures d'enseignement de la musique dans les écoles et la pratique du chant est réduite à sa portion congrue, lorsqu'elle n'est pas tout simplement inexistante. Dès lors, la génération sortante, pauvre en pratique vocale quand elle devient elle-même parent, ne peut transmettre ce qu'elle n'a pas appris. Indubitablement, cette mémoire chorale disparaît, laissant place au désert… Par commodité, on nous dit remplacer le chant dans les écoles en privilégiant l'écoute ; cependant l'écoute est passive, la pratique du chant, elle, est active ; l'une est subie, l'autre agit avec toutes les conséquences bénéfiques sur le développement des facultés sensorielles et cérébrales qu'on lui reconnaît.

**La musique « d'aujourd'hui »…** Dans les concerts, le mélange des genres favorise le décloisonnement ! Chacun est alors « contraint » d'écouter l'autre et la connaissance de « l'autre » est essentielle à la reconnaissance et au respect des moyens d'expression. Ainsi, dans un même concert, les jeunes collégiens qui se produisent dans un répertoire de musique rock, les groupes folkloriques qui présentent des chants traditionnels, les chorales d'église qui chantent leur répertoire religieux permettent un décloisonnement de l'expression culturelle. Ainsi, on constate aujourd'hui non un appauvrissement mais une plus grande richesse des moyens d'expression culturels, pour autant que l'on accepte les moyens d'expression des autres !

**La formation des chefs de chœurs…** Repenser la formation des chefs de chœurs est une mission conjointe des institutions chorales cantonales faîtières et des institutions de formation, tels les Conservatoires et Hautes Ecoles de Musique. C'est le rôle des institutions cantonales de définir l'évolution des besoins de leurs membres ; compte tenu des besoins, il appartient aux institutions musicales de définir des programmes adaptés. Aucun genre musical ne doit être exclu de ce programme, car quel que soit le genre, les chefs de chœurs doivent être à la hauteur des exigences des différents répertoires.

**Et la création musicale ?...** La création musicale s'adresse aux oreilles de notre époque. Souvent elle motive une ou plusieurs sociétés à travailler ensemble. Ceci est valorisant pour les choristes et ce genre de manifestations est très apprécié du public en général. Reconnaissons cependant que les compositeurs et librettistes sont souvent peu, voire pas rétribués pour leur travail ; les chorales ont peu de moyens et les frais engendrés par la mise en place de telles manifestations sont conséquents. L'aide apportée par les pouvoirs publics porte généralement sur la réalisation des

œuvres plutôt que sur leur conception. Il serait opportun que les institutions cantonales en charge des dossiers culturels favorisent la création des œuvres par des commandes selon des tarifs qui devraient être élaborés. Si le répertoire choral ne s'enrichit pas régulièrement par l'apport d'un répertoire contemporain adapté à nos besoins, tôt ou tard, nous regretterons purement et simplement la disparition de notre tradition chorale. La musique contemporaine est logiquement la seule qui s'adresse au public d'aujourd'hui.

François-Xavier Delacoste,
Directeur du Conservatoire cantonal du Valais.